

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 12 mars 2024

Nombre de membres	
En exercice	13
Présents	9
Votants	10

I'an deux mille vingt-quatre, le douze mars,
à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

06 mars 2024

Etaient présents : Emmanuelle RASSENEUR - Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Nathalie LAPART - Loïc FLOCHLAY

Etaient absents : Carole PIGEYRE (procuration à Emmanuelle RASSENEUR) – Moktar BENHADJ – Geoffrey COLIN – Joël MONOT (procuration à Didier GOURRET)

Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.

2024-03-02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Exposé :

Le compte administratif (annexe 2) est le bilan financier de l'ordonnateur : la commune. Il permet de contrôler la gestion de la commune. Il retrace les dépenses et les recettes de l'exercice écoulé.

Pour la commune, il est observé que sur l'année écoulée, il n'a pas été nécessaire de recourir à des Décisions Modificatives : le Budget 2023 avait donc été estimé au plus près de la réalité des besoins de la municipalité.

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 522 991.74 € pour 643 921.62 € de recettes. Ceci dégage donc un excédent de 120 929.88 € pour 2023.

Les excédents reportés de l'année précédente, 141 050.84 €, permettent de dégager un excédent global de 261 980.72 €.

Ces excédents permettent de financer des dépenses d'investissement à venir.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 422 964.80 € pour 460 151.93 € de recettes.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter le compte administratif 2023 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 522 991.74
- Recettes : 643 921.62
- Résultat exercice : 120 929.88
- Excédent reporté : 141 050.84
- Résultat : **261 980.72**

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 422 964.80
- Recettes : 460 151.93
- Résultat exercice : 37 187.13
- Excédent reporté : 153 109.46
- Résultat : **190 296.59**

Décision : Mme La Maire s'étant retirée, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte Administratif 2023.

Le secrétaire de séance



Didier GOURRET

La Maire



Emmanuelle RASSENEUR.

